



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame Vanessa Mosquera
La Directrice
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : NJ359/2021 (corr. : Roland Franço)

N/Réf. : AA/KD/BXL22874_698_PU_Nancy_32-34

Bruxelles, le 24/10/2022

Annexe : //

Objet : BRUXELLES. Rue de Nancy, 32-34

Demande de permis d'urbanisme portant sur le changement des châssis, portes et volets en bois brun par des châssis et portes en bois bleu et des volets en pvc, repeindre le rez-de-chaussée en bleu clair (mise en conformité).

Madame La Directrice,

En réponse à votre demande sous rubrique et suite à notre courrier du 07/03/2022, nous avons constaté que la consultation de la CRMS pour le dossier sous objet n'était pas justifiée par l'une des dispositions du CoBAT qui s'applique. Dès lors, la CRMS ne s'est pas prononcée sur la demande.

Pour mémoire, la consultation de la CRMS pour les biens non protégés est requise par les dispositions suivantes :

- **art. 207 § 3 du CoBAT** : « Toute demande de permis se rapportant à un bien inscrit à l'inventaire du patrimoine immobilier est, lorsque la demande est introduite après l'inscription du bien à l'inventaire, soumise à l'avis de la commission de concertation. La Commission royale des monuments et des sites n'est consultée qu'à la demande de la commission de concertation. »

- **art. 237 § 1 du CoBAT** : « Dans la zone de protection visée à l'article 228, tous les actes et travaux de nature à modifier les perspectives sur le bien relevant du patrimoine immobilier ou à partir de celui-ci sont soumis à l'avis de la Commission royale des monuments et des sites ainsi qu'à l'avis de la commission de concertation. »

Pour vos futures demandes, pourriez-vous veiller à bien préciser le cadre réglementaire et la disposition du CoBAT d'application.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et nous vous prions d'agréer, Madame La Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire adjointe


C. FRISQUE
Président

c.c. : tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; gvandebrouck@urban.brussels ; pjelli@urban.brussels ; dsourbi@urban.brussels ; bannegarn@urban.brussels ; Francois.Roland@brucity.be ; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; urb.accueil@brucity.be ; urb.pu-sv@brucity.be

1/1